



MULTIPLATEFORME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAPÉDIA-MITIS

Présentation du projet

NOVEMBRE 2020



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Table des matières

1.	Sommaire du projet.....	1
2.	Mise en contexte	2
3.	Description	4
3.1.	Plateforme de compostage	4
3.2.	Lieu d'enfouissement technique.....	5
3.3.	Écocentre.....	9
4.	Localisation	11
5.	Coûts estimés	13
6.	Avantages du projet	15
6.1.	Avantages environnementaux.....	15
6.2.	Avantages économiques.....	16
7.	Échéancier	17
7.1.	Avancement du projet	17
7.2.	Échéancier sommaire	17
8.	Questions, commentaires et suggestions.....	18

1. Sommaire du projet

Le projet de Multiplateforme Matapédia-Mitis vise l'implantation d'une multiplateforme couvrant trois volets (plateforme de compostage, lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre). Sa localisation serait dans la Municipalité de Saint-Moïse dans La Matapédia. Le projet s'appuie sur les trois dimensions du développement durable (acceptabilité sociale, préservation de l'environnement et réduction des coûts) et est réalisé en partenariat entre la *Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis* ainsi que ces MRC. La mise en opération du projet est prévue pour 2023-2024.

Les objectifs du projet sont :

- ➔ Réduire les coûts de traitement des matières organiques et des déchets;
- ➔ Permettre le retour du compost aux citoyens qui participent au bac brun;
- ➔ Viser la réduction des déchets enfouies autant que possible;
- ➔ Obtenir une prévisibilité à court-moyen-long terme de notre gestion des matières résiduelles;
- ➔ Être à la fine pointe de la technologie pour un traitement écologique des matières résiduelles à petite échelle;
- ➔ Offrir un service de proximité pour la gestion des matières compostables et des déchets, limitant ainsi les gaz à effet de serre générés en réduisant de 85 000 km le transport de ces matières;
- ➔ Avoir une autonomie locale du traitement de nos matières dans un but de développer des projets d'économie circulaire;
- ➔ Créer des emplois locaux.

2. Mise en contexte

La *Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis* est mandatée par ses MRC membres pour le traitement des matières résiduelles générées dans les municipalités qui les constituent.



La Régie a depuis 2015 une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour le traitement des déchets au Lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna et une autre pour le traitement des matières compostables à l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte de Rivière-du-Loup (SÉMER). Afin de limiter le transport des camions de collecte vers ces sites localisés à plus de 125 kilomètres, les matières résiduelles issues des collectes résidentielle et commerciale sont transbordées dans des semi-remorques au Centre de transfert Matapédia-Mitis situé à Mont-Joli, optimisant ainsi le chargement et permettant de réduire au tiers la nécessité en transport.

Lors de la rédaction des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, il a été décidé d'évaluer la possibilité de mettre en place une plateforme de compostage locale dans une optique de développement durable et régional en visant la réduction des coûts économiques et environnementaux de la gestion des matières résiduelles, notamment par une réduction du transport qui équivaut à 85 000 kilomètres par année. De plus, cette façon de traiter les matières compostables permettrait une redistribution de compost aux citoyens, fortement en demande et qui inciterait à détourner cette matière de l'enfouissement en plus de redonner un engrais naturel aux participants.

Durant l'évaluation, la Régie a constaté que le traitement des déchets par la Ville de Rivière-du-Loup et des matières organiques par la SÉMER étaient indissociables selon les ententes et règlements. De faire une plateforme de compostage et par conséquent de ne plus envoyer ces matières organiques à la SÉMER ferait qu'il deviendrait proscrit d'envoyer les déchets au LET de Cacouna. Un nouveau site de traitement des déchets serait alors nécessaire.

Des alternatives de traitement des déchets vers un autre LET ont été étudiées. Les villes de Rimouski et Matane, qui possède les LET les plus près, ont refusé d'accepter les matières de La Matapédia et de La Mitis en mentionnant vouloir allonger la durée de vie de leurs installations. Les autres LET qui accepteraient les matières résiduelles de la Régie sont à des distances plus éloignées que Cacouna, augmentant ainsi drastiquement les coûts et les émissions de gaz à effet de serre liés au transport.

La Régie a commandé deux études en 2019 afin de déterminer la viabilité d'un projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles qui permettrait un traitement local des matières compostables et des déchets. Cette multiplateforme posséderait trois installations en une afin de permettre un partage des ressources humaines et matérielles :

- Une **plateforme de compostage** des matières organiques domestiques et commerciales de La Matapédia et de La Mitis;
- Un **lieu d'enfouissement technique (LET) moderne** fonctionnant sous le principe de presse hydraulique dans un bâtiment afin d'augmenter la compaction des déchets, réduisant ainsi l'espace nécessaire à l'enfouissement, les eaux de lixiviats et les dommages à l'environnement;
- Un **écocentre** permettant un détournement maximal des matériaux de construction, résidus domestiques dangereux, encombrants et autres matières valorisables qui seraient autrement destinées à l'enfouissement.

Ces deux études ont démontré la viabilité du projet de multiplateforme face au statu quo.

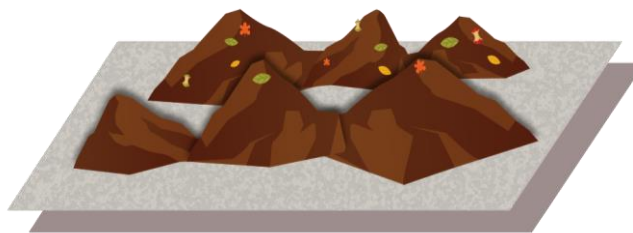
D'autres solutions alternatives ont été explorées dans ces études telles que la biométhanisation et le tri mécanisé des matières organiques ou l'incinération, la gazéification et la pyrolyse des déchets. Toutefois, les faibles quantités de matières organiques et de déchets générées dans La Matapédia et dans La Mitis font que ces solutions alternatives ne sont pas réalisables à des coûts acceptables.

3. Description de la multiplateforme

3.1. Plateforme de compostage

Une plateforme de compostage à aire ouverte est une solution simple et peu coûteuse pour traiter les 2000 à 3000 tonnes de matières organiques générées et collectées à terme via le bac brun dans La Matapédia et La Mitis.

Le compostage est un processus biologique par lequel les matières telles que les résidus de table, de jardin et les résidus verts sont convertis en un produit stabilisé, hygiénique et semblable à un terreau, soit le compost. Ce procédé se déroule en 4 étapes :



1. La réception, le tri, le mélange des matières et une disposition en andain;
2. La fermentation :
 - a. D'une durée de 3 à 12 semaines;
 - b. Implique un retournement des matières afin de favoriser l'aération du processus;
 - c. Durant cette phase, les températures augmentent et détruisent les éléments pathogènes. Les températures atteintes permettent de composter les viandes et produits laitiers contrairement au compostage domestique.
3. La maturation : Phase de stabilisation de la matières organiques et diminution des températures;
4. Le criblage : Permet de retirer les éléments non-composter et les retourner à la phase 1 pour un second cycle.

Le compost issu du procédé est un excellent engrais pour les sols, les jardins, les potagers, les plates-bandes, etc. Une fois prêt, le compost pourra être redistribué aux citoyens pour leur jardin, bouclant ainsi la boucle de la participation au bac brun.

3.2. Lieu d'enfouissement technique

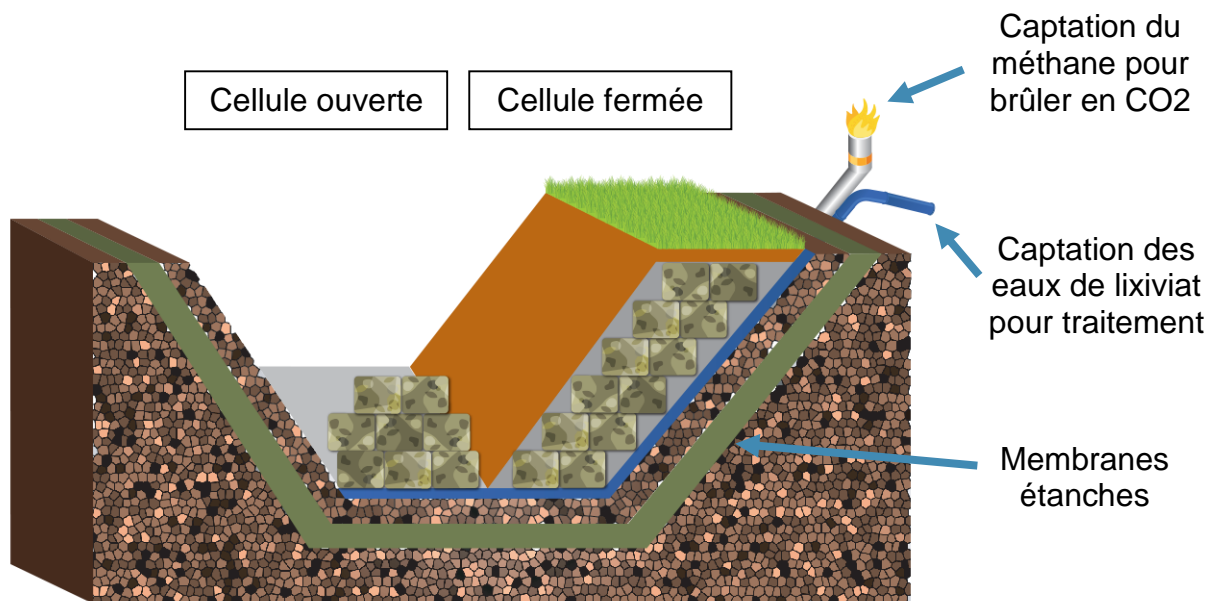
Il y a une quinzaine d'année, les déchets de la région étaient traités dans des dépôts en tranchée, des dépotoirs et des lieux d'enfouissement sanitaires (Tels que les LES d'Amqui et de Padoue) dont les normes environnementales étaient peu rigoureuses. En 2008, le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR) a interdit ces « dompes » pour ne laisser place qu'au lieu d'enfouissement technique (LET), beaucoup plus écologique et mieux réglementé.



Un LET est un site imperméable et hermétique permettant une élimination écoresponsable des matières résiduelles. Le LET prévu au projet sera composé de 8 cellules d'une durée de vie d'environ 5 ans, pour un total de 35 ans d'utilisation. Selon les quantités de matières reçues, la durée de vie peut s'allonger ou diminuer (Moins de déchets, plus grande durée de vie). Chaque cellule est aménagée comme suit :

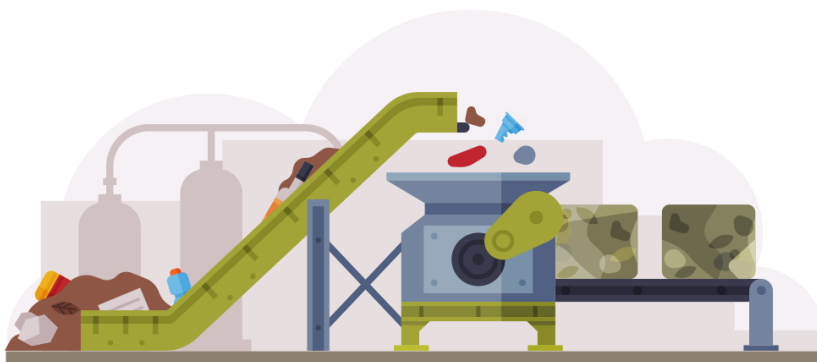
1. Une membrane étanche est installée au fond permettant ainsi de recueillir l'eau de lixiviat, c'est-à-dire l'eau ayant percolée à travers les déchets. Cette eau sera par la suite traitée dans la station de traitement des eaux de lixiviation;
2. Durant la phase active de la cellule, les matières sont déposées et recouvertes à chaque fin de journée afin d'éviter la dispersion, les vermines et les odeurs;
3. À la fin de vie de la cellule, un recouvrement final est fait et des puits de captation des gaz seront installés. Ces gaz issus de l'enfouissement des matières, principalement du méthane, sont ensuite brûlés en torchère afin de réduire l'impact des gaz à effet de serre par une transformation en CO₂, un gaz 25 fois moins puissant que le méthane dans ses impacts sur les changements climatiques.

Schéma résumant les principales composantes d'un lieu d'enfouissement technique (LET)



Les normes du REIMR sont très strictes en ce qui concerne l'aspect visuel et sonore des LET. Les caractéristiques visuelles du paysage doivent être prises en compte notamment pour l'accessibilité visuelle et l'intérêt récréo-touristique. De plus, une zone tampon d'au moins 50 mètres de large doit être aménagée sur le pourtour du site afin de limiter les nuisances visuelles et par le bruit. Ce ne sont là que quelques exemples de normes auxquels tous les LET sont assujettis.

Contrairement aux LET traditionnel qui requiert l'utilisation d'un compacteur mobile



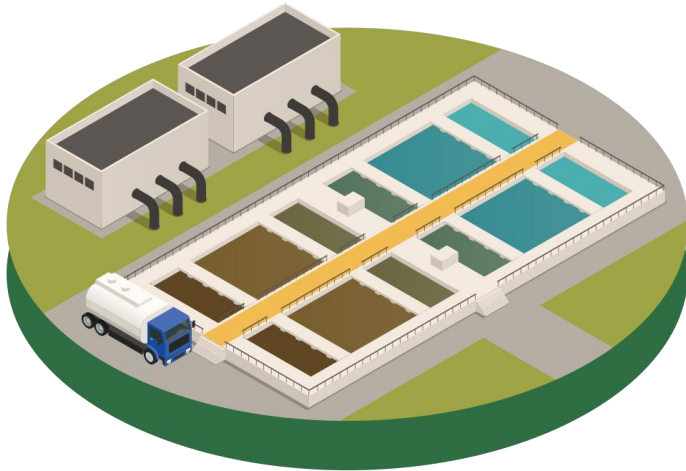
(machinerie lourde permettant d'écraser les déchets), la Régie privilégie dans son projet **l'enfouissement par ballots compressés** par une presse hydraulique dans un bâtiment fermé.

Avantages du traitement des déchets dans un LET par ballots compressés comparativement à un LET traditionnel

Meilleur taux de compaction	Le taux de compaction moyen par presse hydraulique est supérieur à celui par un compacteur mobile (1200 kg/m ³ vs 750 kg/m ³). Un taux de compaction supérieur allonge la durée de vie d'un site en maximisant l'espace requis.
Moins de bruit et gaz à effet de serre	La compaction par presse hydraulique fonctionne à l'électricité comparativement au compacteur mobile qui fonctionne au diesel, diminuant ainsi potentiellement l'émission de gaz à effet de serre.
Limite l'éparpillement	Le déversement des matières dans le bâtiment fermé et la compaction limitera grandement les risques de dispersion des objets plus volatiles, par exemple les sacs de plastique.
Moins de recouvrement journalier	La mise en ballots compressés des déchets nécessite moins de matières au recouvrement journalier, ce qui en réduit les coûts d'opération et l'utilisation de matériaux meubles.
Partage des équipements	Cette façon de fonctionner permettra un partage des équipements, notamment la chargeuse, qui pourra servir sur la plateforme de compostage, l'écocentre, au déneigement du site, etc.

Voici comment fonctionnera ce LET quotidiennement :

1. Les camions de collecte sont pesés sur la balance au poste d'accueil en entrant et en sortant;
2. Les camions se déchargent ensuite dans un dôme où se situe une presse hydraulique de façon similaire au dôme du Centre de transfert de Mont-Joli;
3. Un tri relatif pourrait être fait permettant de retirer certaines matières telles que les pneus, des matériaux de construction et des encombrants qui pourront être envoyés à l'écocentre adjacent afin d'être revalorisés;
4. Une chargeuse dispose des déchets dans la presse hydraulique qui en fait des ballots de déchets;
5. Ces ballots sont transportés sur un chariot et ensuite empilés dans le LET;
6. À chaque fin de journée, un recouvrement journalier est fait afin d'éviter la dispersion des matières, les vermines et les odeurs;



Une **station de traitement des eaux de lixiviation** permet un traitement qui répond aux normes exigeantes de qualité de l'eau du Ministère de l'environnement avant un rejet dans un cours d'eau. Dans le cadre de ce projet, la Régie préconise l'utilisation des nouvelles technologies disposant des meilleures capacités de traitement accessibles et dont le traitement répond

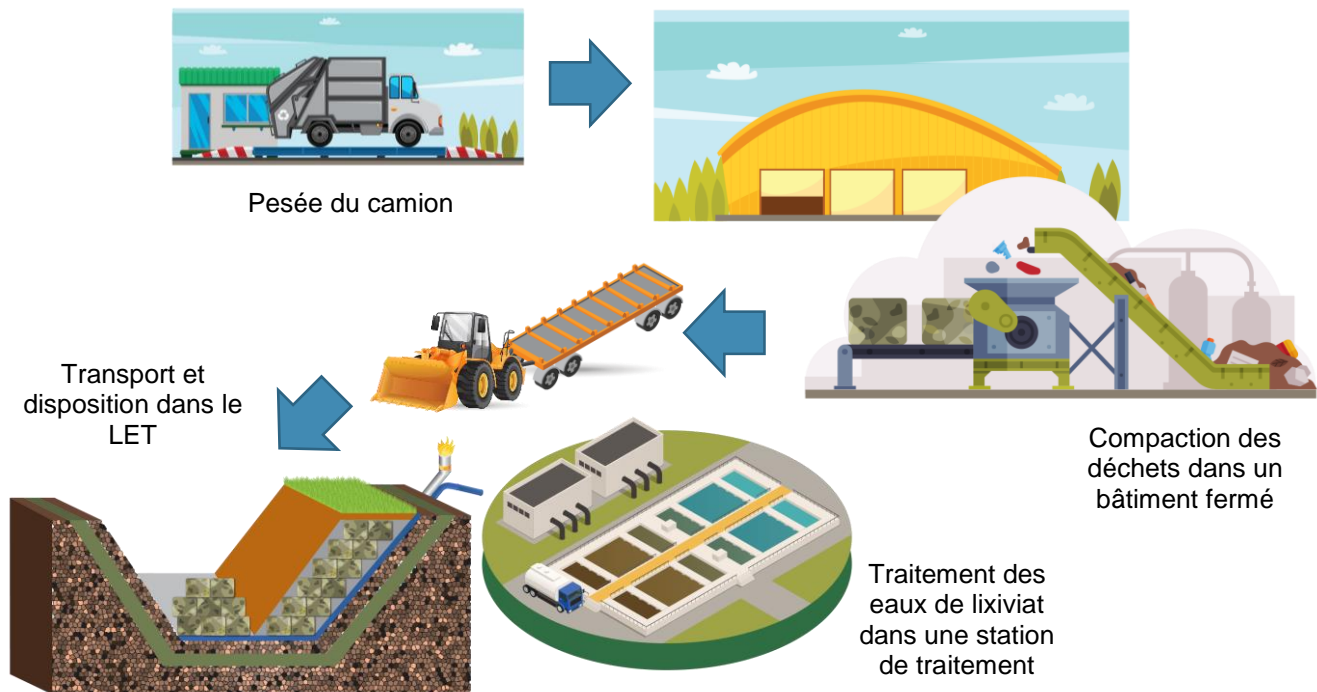
largement à dépasser les normes ministérielles afin de limiter au maximum les impacts sur les écosystèmes.

La durée de vie active du LET est de 35 ans ou plus, selon la variation des quantités de déchets. Le LET doit avoir un suivi d'au moins 30 ans après la fermeture et à cet effet un montant est prévu dans une **fiducie environnementale** pour chaque tonne de déchets disposée dans le site afin de s'assurer qu'il ne reviendra pas aux générations futures de payer pour ce site.

De plus, la loi prévoit la création d'un **comité de vigilance** afin de veiller à ce que l'exploitation du site, la fermeture et la gestion post-fermeture s'effectue dans le respect des exigences environnementales. Ce comité doit être composé de représentants citoyens (résidents du voisinage), de gestionnaires municipaux, représentants de groupes environnementaux et d'organismes des milieux municipal et régional dans le but de refléter les caractéristiques de la population touchée par le projet, assurer la bonne diffusion de l'information, l'expression des opinions des parties impliquées et faire une évaluation objective des problématiques.

Les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont chacune adopté un Plan de gestion des matières résiduelles contenant des actions que la Régie met en œuvre à chaque année afin de **réduire les déchets**. Le but du projet n'est pas d'avoir plus de déchet, mais de disposer de façon efficace et écologique les déchets qui sont encore générés malgré les efforts de réduction.

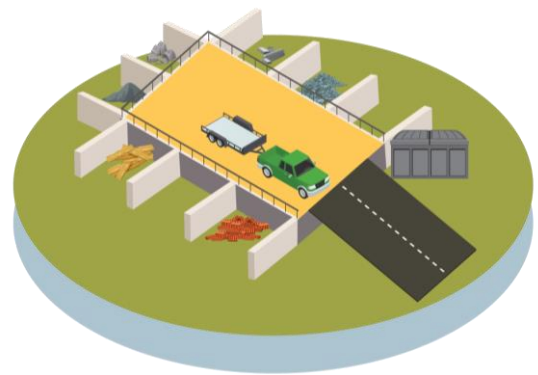
Schéma résumant les principales étapes de disposition des déchets dans le lieu d'enfouissement technique (LET) de la multiplateforme



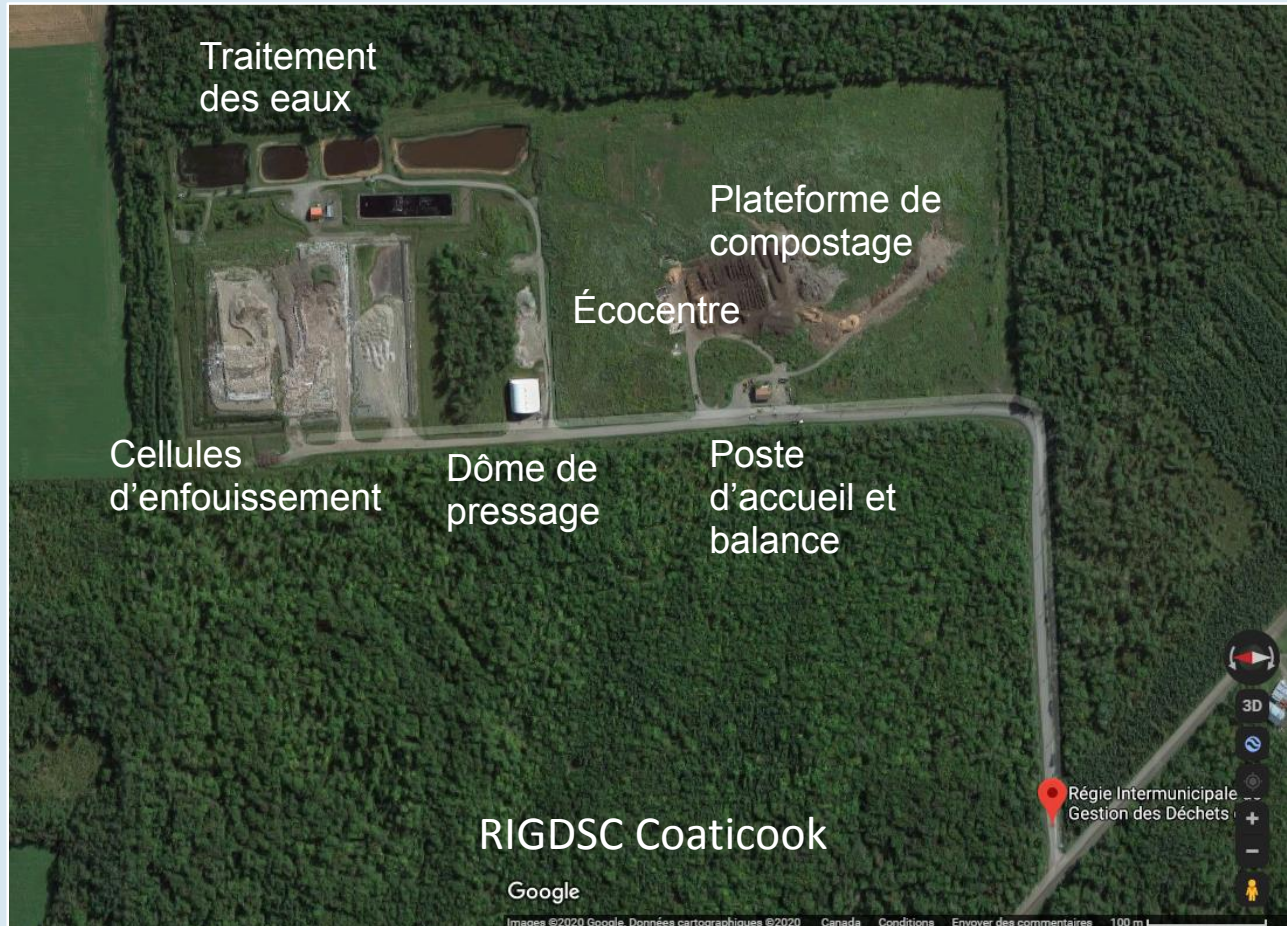
3.3. Écocentre

Un écocentre est un point de dépôt permettant le stockage de différentes matières, notamment les matériaux de construction (bois, gypse, métal, etc.), les résidus domestiques dangereux (huile, peinture, batteries, etc.), les encombrants (réfrigérateur, divan, etc.) et les résidus verts (branches, feuilles, etc.) dans un but de valorisation sur dans un site de traitement extérieur ou par réemploi, par exemple par la revente des produits en bon état.

Dans le cadre de ce projet, un écocentre permettra de détourner de l'enfouissement ces matières, permettant ainsi de préserver le site et allonger sa durée de vie. Les modalités d'utilisation seront déterminées dans le futur.



Exemple de Coaticook



À titre d'exemple, le lieu d'enfouissement et de compostage de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides (RIGDSC) de Coaticook fonctionne sous ce principe de multiplateforme pour un traitement de déchets similaire à La Matapédia et La Mitis (environ 16 000 tonnes de déchets prévues en 2025), mais un compostage supérieur (10 000 tonnes comparativement à 2500 tonnes de matières organiques prévues en 2025).

4. Localisation

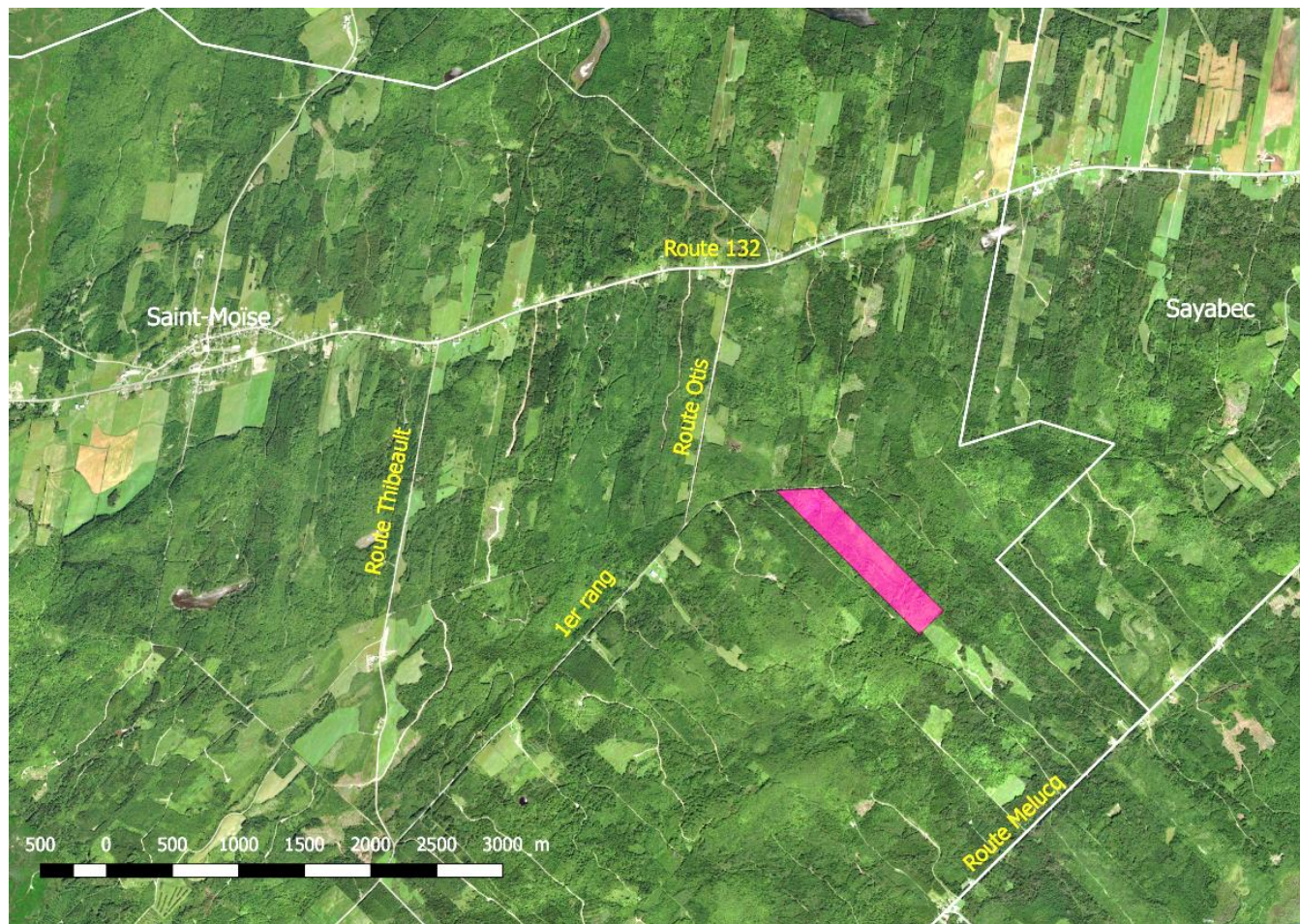
Une évaluation des zones potentielles pour la mise en œuvre d'un tel projet a été faite basée sur des critères techniques, géographiques, environnementaux et sociaux. Voici la liste des principaux critères utilisés :

Types de critère	Critères
Géographique, social et politique	Proximité de la route 132 afin d'éviter de circuler dans au cœur des municipalités;
	Localisation le plus possible à mi-chemin entre les deux MRC afin d'avoir un équilibre dans les frais de transport lié à la collecte;
	Être à l'extérieur de la zone agricole;
	Superficie d'environ 20,5 hectares minimum;
	Prendre en compte tout développement touristique potentiel et les écosystèmes connus;
	Terrain ne nécessitant pas d'expropriation, idéalement à vendre;
Normes du REIMR*	N'avoir aucun impact visuel sur le paysage;
	Rayon de 1000 mètres des puits municipaux et des puits privés desservant un réseau d'aqueduc;
	Rayon de 60 mètres des cours d'eau;
	Rayon de 300 mètres des lacs ;
	Rayon de 500 mètres des habitations et des périmètres d'urbanisation;
	Hors des terrains ayant une pente supérieure à 8 %;
	Hors des nappes aquifères à vulnérabilité élevé et des plaines inondables ;
	Hors des milieux humides et rayon de 60 mètres des milieux humides;
	Hors des terrains présentant une faible capacité portante (dépôts organiques).

*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

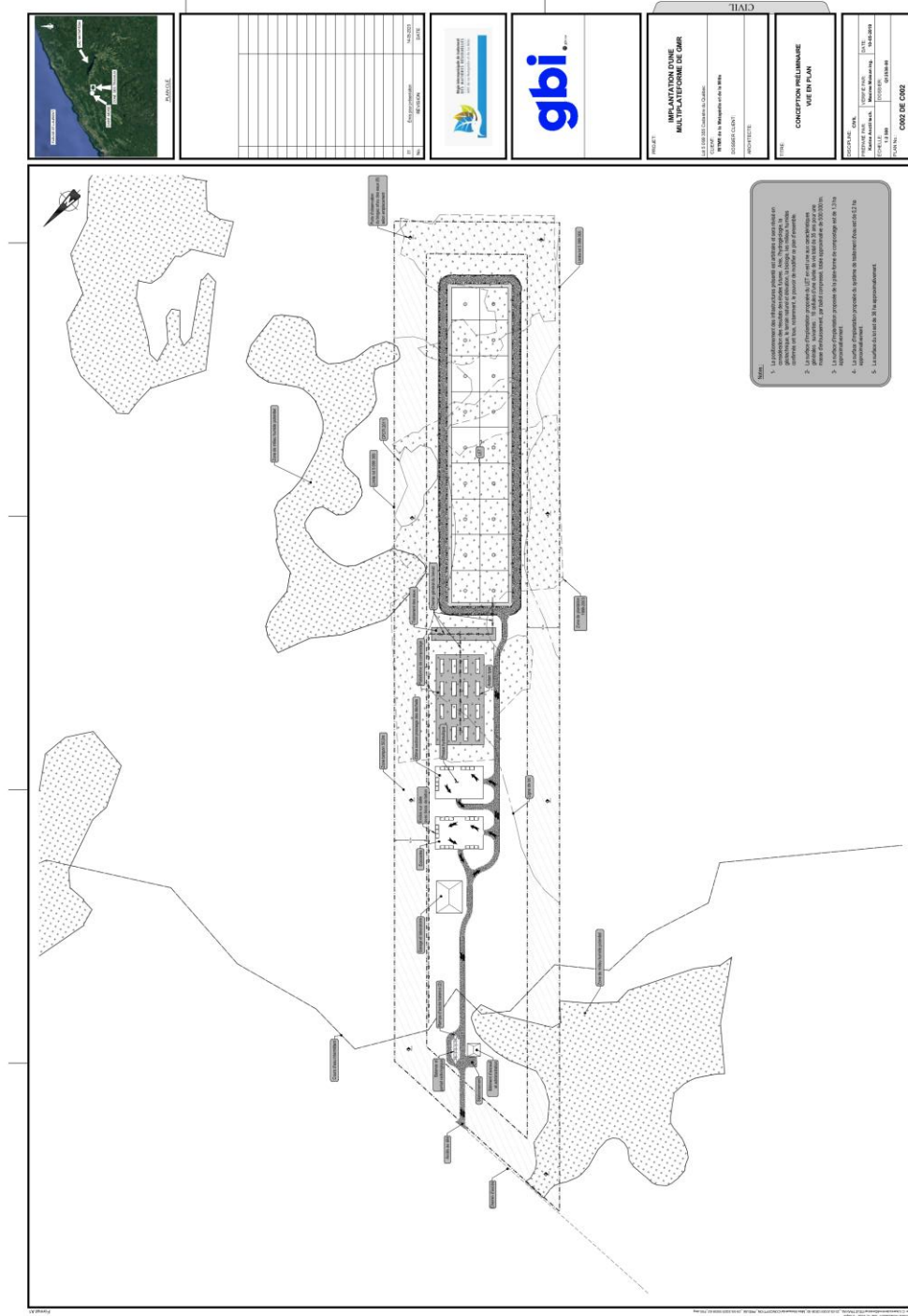
Suite à la cartographie des zones potentielles et à une analyse de plusieurs sites dans 3 municipalités, le choix s'est posé sur un site se trouvant à l'extrémité Est du Rang 1 de la Municipalité de St-Moïse. L'éloignement des maisons, tout en étant à proximité de la route 132, en faisait un site idéal que les autres lieux à l'étude n'avaient pas. Le hasard a fait que ce terrain situé en zone potentielle était à vendre durant l'analyse et la Régie s'en est porté acquéreur.

Localisation projetée du site de multiplateforme de gestion des matières résiduelles



Avant d'aller plus loin, la Municipalité a été consultée et a donné son aval à la poursuite des évaluations de ce projet sur son territoire. Évidemment, l'étude d'impact sur l'environnement à venir permettra de valider le site et les mesures à prendre pour assurer le respect des normes environnementales et sociales.

Plan préliminaire de la Multiplateforme de gestion des matières résiduelles



À noter que suite à l'étude d'impact sur l'environnement, de nombreux ajustements et améliorations au plan seront faits afin de répondre à l'analyse des enjeux et aux mesures d'atténuation soulevés par l'étude. Le plan définitif sera disponible en 2022-2023.

5. Coûts estimés

Une estimation de classe D a été faite concernant les coûts. Cela signifie que les chiffres sont plutôt conservateurs étant donné le manque de données fiables qui seront graduellement disponibles dans les prochains mois durant la période d'évaluation environnementales.

Tableau des coûts estimés liés au frais d'ouverture du site

Avant-projet	355 000 \$
Frais liés à l'implantation générale	1 100 000 \$
Frais d'ingénierie	400 000 \$
Frais pour les équipements partagés	3 185 000 \$
Frais pour l'enfouissement technique par ballot compressé	4 117 000 \$
Frais pour le compostage	1 353 000 \$
Frais pour l'écocentre	170 000 \$
TOTAL	10 180 000 \$

En dollars constants, taxes incluses, incluant des imprévus de 5%, il est estimé que la Régie dépensera un peu plus de 40 M\$ au cours des 35 prochaines années pour ce projet.

6. Avantages du projet

6.1. Avantages environnementaux

Une réduction des distances parcourus par les déchets et matières compostables :	Réduction de 85 000 km de moins par année, soit moins de gaz à effet de serre et de frais de transport.
L'opération d'un LET par ballots compressés comparativement à un LET traditionnel :	Génère potentiellement moins de gaz à effet de serre car la presse fonctionne à l'électricité dans un bâtiment fermé, limite ainsi les risques de dispersion des matières et offre la possibilité de faire un tri relatif afin d'éviter l'enfouissement du bois, du métal, etc.
Un retour du compost aux citoyens:	Nourrit le sol au niveau local par une redistribution aux citoyens qui pourront l'utiliser dans les jardins, potagers, etc. De plus, de l'avis de plusieurs citoyens, un retour du compost les inciterait à participer plus au bac brun à la maison.
Incitatif à la réduction des déchets à la source :	La durée de vie d'un minimum de 35 ans selon les quantités de déchets générés (moins de déchets = durée de vie plus grande).
La création d'un comité de vigilance :	Permet de s'assurer que le projet respecte les critères environnementaux durant les opérations et après la fermeture du site.
Suivi rigoureux par le Ministère de l'environnement :	Oblige aux respects des normes environnementales en vigueur.
Obligation d'une fiducie environnementale :	Assure une gestion du projet au moins 30 ans post-fermeture afin de respecter les normes environnementales.
Gestion des opérations par la Régie :	La Régie est une entité municipale dont les administrateurs sont des élus locaux qui comprennent les enjeux et sont redevables face aux citoyens. De plus, comme c'est le cas présentement avec le Centre de transfert de Mont-Joli, des interventions ciblées pourront être faites lorsqu'une entreprise ou des citoyens envoient dans les déchets des matières qui ne devraient pas s'y trouver et ainsi aider à répondre aux objectifs du PGMR.

6.2. Avantages économiques

Une diminution des coûts de traitement des matières organiques et des déchets :	L'investissement en immobilisation pour l'implantation de la multiplateforme est d'environ 10 millions \$. Une fois en opération, la multiplateforme devrait permettre à terme une économie d'environ 500 000\$ annuellement, ce qui aura un impact direct pour une réduction des taxes municipales des citoyens de La Matapédia et de La Mitis.
Une meilleure prévisibilité des coûts :	Une gestion locale permet de prévoir les dépenses et les variations de coût à court, moyen et long terme par exemple lors de l'ouverture de nouvelles cellules.
La création d'emplois :	De 3 à 6 emplois permanents seront créés une fois le projet mis en opération.
Autonomie de gestion :	Permet d'avoir un contrôle de la gestion des matières résiduelles localement et ouvre la possibilité à des projets de valorisation des matières ici dans un concept d'économie circulaire.

Tableau du comparatif des coûts annuels pour le traitement des déchets et des matières organiques entre le réel (2020) et l'estimation du projet (2025)

	TARIF 2020 (RÉEL)*	TARIF 2025 (ESTIMÉ)
Compostage des matières organiques	10,00 \$ per capita + 41,97 \$/tm	110,00 \$/tm
Enfouissement des déchets	146,33 \$/tm	123,50 \$/tm
Coût annuel pour 16 000 tm de déchets 2 500 tm de matières compostables	2,8 millions \$	2,3 millions \$
Économies potentielles annuelles :		500 000 \$

**Note : Les coûts réels pour 2021 seront plus élevés en raison d'une hausse des coûts de transport des déchets et matières organiques et d'une augmentation de la tarification per capita à la SÉMER.*

7. Échéancier

7.1. Avancement du projet

2 mars 2020 :	Adoption par la Municipalité de Saint-Moïse d'une résolution donnant son accord pour la poursuite des évaluations nécessaires au projet sur son territoire et de négocier les termes d'une compensation pour l'acceptabilité du projet advenant une décision favorable à son implantation sur le territoire de la municipalité.
11 mars 2020 :	Adoption par les MRC de La Matapédia et de La Mitis d'une résolution donnant l'accord d'aller de l'avant avec les évaluations pour la mise en place d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles et mise en ligne du site Internet présentant le projet. Lien : www.ecoregie.ca/multiplateforme
11 septembre 2020 :	Dépôt de l'avis de projet au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
30 septembre 2020 :	Début de l'évaluation environnementale du projet et inscription au Registre des évaluations environnementales. Lien : www.ree.environnement.gouv.qc.ca

7.2. Échéancier sommaire

Grandes étapes	Échéancier		
	2020	2021	2022
1 - Étude d'impact - Processus du BAPE			
2 - Production de la demande d'autorisation ministérielle (CA)			
3 - Production des plans et devis			
4 - Période des appels d'offres			
5 - Étapes de construction			

Selon l'évolution des étapes, le début des opérations serait pour 2024.

8. Questions, commentaires et suggestions

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis est consciente et croit que dans l'idéal des consultations publiques en personnes seraient nécessaires afin d'obtenir les commentaires et de répondre efficacement aux questions des individus, groupes et organismes interpellés par ce projet. Étant donné le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, il est difficile de tenir ces rencontres en date de publication de ce document sans mettre à risque la santé des participant(e)s ou parce que le contexte de changements rapides des règles et recommandations de la Santé publique font qu'il est impossible de prévoir si les rencontres auraient lieu et selon quelles modalités. Évidemment, lorsque la situation sera meilleure et en espérant que ce soit le plus rapidement possible, des consultations publiques en personne auront lieu.

À court terme, la Régie prévoit plusieurs façons de recevoir les questions, commentaires et suggestions des individus, groupes ou organismes intéressés au projet :

Pour les individus, groupes ou organismes :	Dans La Matapédia → Téléphone : 418 629-2053, poste 1138 → Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca Dans La Mitis → Téléphone : 418 775-8445, poste 1138 → Courriel : matresi@mitis.qc.ca
	Par la poste : RITMR Matapédia-Mitis 300, avenue du Sanatorium Mont-Joli, Québec G5H 1V7
	Une boîte à lettre sera mise à disposition au bureau municipal de Saint-Moïse afin de recueillir les commentaires écrits.
Pour les groupes ou organismes seulement :	Rencontre avec 2 à 3 personnes représentantes du groupe ou de l'organisme selon les normes sanitaires en vigueur, soit : → par visioconférence ou; → en personne dans une salle adaptée. (Si possible)

Pour plus d'information sur la gestion des matières résiduelles dans La Matapédia et La Mitis, vous êtes invité à visiter le site Internet suivant : www.ecoregie.ca